

## DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Objet: Délib.2010.74 Décision Modificative n° 5

L'an deux mille dix et le sept décembre,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.

Date de convocation: 1 décembre 2010

Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Eric CLO, Pierre VALVERDE, Stéphane JODAR, Guy BATTAGLINI, Franck

**DENOLLY** 

Mesdames: Daphné GAULT, Noélie LASCOLS, Sylviane VANEL, Annick

MOURARET, Sylviane MONNOT Absent excusé:, Michel RODEL

Pouvoir de Michel RODEL à Pierre VALVERDE

Secrétaire de séance : Mr Michel CROS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a pris la décision lors de l'une de ses précédentes réunions d'ajouter la somme de 100 000 €uros au budget investissement de la commune ; que cette somme à été placée en attente d'affectation définitive, au fur et à mesure que les besoins se feraient sentir.

Monsieur le Maire propose ainsi qu'une somme de 20 000 €uros soit affectée au compte 21318 opération 22, destiné au financement des travaux de rénovation du secrétariat mairie et déduit du compte 2188.

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- ➤ Autorise le transfert de la somme de 20000€ du compte 2188 au compte 21318 opération 22 pour le financement des travaux de rénovation du secrétariat de la mairie.
- > Autorise Monsieur le Maire Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Patrick BARRAUD

Délib.2010.74 Décision Modificative n° 5